

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL  
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

---

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

**Date de convocation : 06/11/2024.**

**PRÉSENTS** : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, RICHIN Jean-Louis, MANDON Laetitia (arrivée à la question « Travaux 2025 »), MICHON Isabelle.

**ABSENT** : RICHARD Isabelle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Choix des bâtiments pour panneaux solaires
  - Location du presbytère
  - Travaux 2025
  - Convention de fourrière et stérilisation des chats
  - Contrat restauration 2024/2025
  - Repas et colis des anciens
  - Plantation d'arbres fruitiers
  - Questions diverses
- 

Le Procès-Verbal de la séance du 17 octobre 2024 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération n° 41 : Choix des bâtiments pour panneaux solaires**

Au vu du rapport de l'Aduhme, le Conseil Municipal décide d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la salle des fêtes et des ateliers municipaux.

- **Délibération n° 42: Location du presbytère**

La candidature de M. et Mme Bessaguet est retenue pour la location du presbytère.

- **Délibération n° 43 : Travaux 2025**

M. le Maire présente l'estimation des travaux de voirie et de réfection des ponts réalisée par le chargé territorial d'ingénierie de la Direction Routière et d'aménagement Territorial des Combrailles :

- Chemin des Coignes : 83 950 € HT
- Chemin du Montely : 93 500 € HT
- Bâtiment communal : 11 650 € HT
- Pont des Perchat : 8 275 € HT
- Pont de Verneugheol : 12 230 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de réaliser les travaux de voirie suivants :

- Chemin des Coignes en partie
- Chemin du Montely à hauteur de 46 750 €
- Bâtiment communal
- Pont des Perchat

- Pont de Verneugheol sans garde-corps.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

- **Délibération n° 44 : Convention de fourrière et stérilisation des chats**

La convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme (APA) pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés sur la commune arrive à son terme le 31 décembre 2024.

M. le Maire propose de renouveler ce service pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre à l'appel à projets de demande de subvention pour la stérilisation des chats ayant une association sur la commune répondant à ce problème. Il propose de prévoir une subvention au budget 2024 pour l'association « les sans abris à 4 pattes » du même montant que celui versé à l'APA.

- **Délibération n° 45 : Contrat de restauration 2024/2025**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de restauration scolaire est arrivé à échéance.

Il propose de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de renouveler le contrat du service de restauration scolaire à la SARL « Les Trois Tourtes » pour une durée d'un an, soit du 22 octobre 2024 au 22 octobre 2025 selon les mêmes conditions du contrat précédent.

AUTORISE le Maire à signer le contrat mentionné ci-dessus.

DÉCIDE de fixer le prix de la cantine à 3€ le repas par enfants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Questions diverses**

#### **Règlementation des boisements**

Suite à la réunion de la commission des boisements avec le géomètre, le Conseil Municipal décide d'afficher les plans consultables au public afin de recueillir les éventuelles rectifications.

#### **Dégradation route de Laveix**

Suite à la sortie d'une coupe de bois, des dégâts ont été constatés, le Conseil Municipal demande au Maire de convoquer l'entrepreneur des travaux afin de demander réparation.

#### **Plantation d'arbres fruitiers**

Des arbres fruitiers ont été commandés et seront plantés à Coussat et Teissonnières :

4 pommiers, 4 cerisiers et 4 poiriers.

Un panneau « Verger communal » devra être installé.

#### **Choix du repas de Noël et des colis**

Le Conseil Municipal décide de se fournir les colis auprès de Barbak du Barbu de Tauves.